

# Cérur - Acadie

Pays d'Alençon, Ouche et Perche

Etude-animation pour identifier des formes alternatives de logements pour jeunes actifs

## Atelier « les publics spécifiques »

12 Novembre 2009

groupe **reflex**\_  
Acadie, Paris  
Acelfat, Strasbourg  
Adeuc, Marseille  
Aures, Nantes  
**Cérur**, Rennes  
Place, Bordeaux  
Trajectoires, Lyon

171 rue de Vern – BP 70416  
35204 Rennes Cedex 2  
Tél : 02 99 50 70 22 - Fax : 02 99 53 13 60  
cerur@cerur-reflex.org - www.cerur-reflex.org

# L'enjeu : « apporter des réponses aux besoins de publics spécifiques »

## ■ 4 publics ciblés :

- Les jeunes mineurs en rupture familiale.
- Les jeunes sortant de l'ASE.
- Les jeunes sortant de prison.
- Les jeunes ayant un parcours psychiatrique difficile.

## ■ Des publics qui ont des caractéristiques très spécifiques:

- Absence de solvabilité.
- Besoin d'un accompagnement social, voire sanitaire, lourd dans la durée
- Accentué par l'absence d'autonomie juridique pour les mineurs

# L'enjeu: « apporter des réponses aux besoins de publics très spécifiques »

- **Comment se mettre en capacité d'accueillir des publics qui représentent un volume relativement limité et difficile à quantifier**
  - Autrement dit, quand une situation se présente : Comment y répondre ? Quelle solution proposer ?
    - A priori, une **vigilance à avoir concernant le développement d'une nouvelle offre** dédiée.
    - Par conséquent, les **offres existantes peuvent-elles être mobilisées** et à quelles **conditions** ?
      - Par exemple, comment **étendre les critères d'admission** aux dispositifs existants en faveur de ces publics cibles ? Avec quels impacts en terme **d'évolution des capacités** d'accueil ?
    - En particulier, quelles sont les conditions à réunir pour que ces publics puissent être accueillis dans les **structures d'hébergement** actuelles ? Quels seraient les **appuis** nécessaires ?
      - Mise en place d'un **accompagnement social spécifique** : suivi social concernant la santé et les conduites addictives..., **réfèrent spécifique « jeune »** dans les structures non spécifiquement destinées à ce public (CHRS, Maison Relais) ?
      - Mobilisation des partenaires pour la mise en place d'un **fonds d'aide financière** ?

# Exemples d'expériences, pistes d'actions pour les Pays ?

- **Mise à disposition par un bailleur social de quelques logements pour des personnes souffrant de troubles psychiatriques et faisant l'objet d'hospitalisations répétées** : logements ALT et bail glissant, partenariat avec l'hôpital local pour le suivi.
- **Constitution de « bons » pour location de chambres d'hôtel (Yvelines) : Public en grande précarité**, Intervention en complément ou en relais des aides de l'ASE
- **Aide financière du CG à destination des publics en difficulté** (Isère)
- **Création d'un « référent logement » pour les sortants de prison** (Etat / 7 départements)

## Débat

<i>Appui aux structures / associations</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Extension des critères d'admission en faveur de ces publics cibles</li><li>• Financement de référent spécifique « jeune » dans CHRS et Maison relais</li></ul>
<i>Accompagnement sanitaire et social</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenariat bailleur social / hôpital local : mise à disposition de logements ALT / suivi par équipe de professionnels santé-social</li></ul>
<i>Aide financière</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Constitution de « bons » permettant de louer une chambre dans des hôtels préalablement habilités, pour des jeunes en rupture familiale (en relais de l'ASE pour des personnes ne pouvant en bénéficier)</li><li>• Aide financière du CG à destination des publics en difficulté</li><li>• Création d'un « référent logement » pour les sortants de prison</li></ul>

### ■ Points de vue sur ces propositions ?

- Bilan des projets sur les 3 Pays (y compris ceux des partenaires institutionnels : évolution FSL, ...) : contenu des projets
- Expériences menées par ailleurs : dans quelle mesure sont-elles transférables ?

### ■ Quelles priorités ?

- En terme de territoire
- En terme de calendrier

### ■ Quelles conditions de réalisation ?

- Pilote et partenaires
- Modalités de mise en œuvre : moyens humains, financiers, techniques
- Indicateurs de suivi et d'évaluation